



**MAIRIE
DE
SISTERON** 

Département
des Alpes de Haute Provence

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2022-11-11

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : RESILIATION CONTRAT DE LOCATION PARKING RUE DR NIEL
A MONSIEUR THIEBAULT Morgan**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande formulée le 22-12-2022, par Monsieur THIEBAULT Morgan, qui souhaite résilier le contrat de location d'une place de parking Dr Niel au 31-12-2022.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De résilier à compter du 31-12-2022 le contrat de location pour un emplacement à usage de parking situé Rue du Dr Niel affecté à Monsieur THIEBAULT Morgan depuis le 16-07-2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Monsieur THIEBAULT Morgan.

Fait à Sisteron, le 27-12-2022

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

